

# La **CULTURE** **GÉNÉRALE**

pour les  
**CONCOURS ADMINISTRATIFS**

**Méthodologie et fiches de révision**

**CATÉGORIES  
A & B**

- Préparation complète à l'écrit et l'oral de culture générale
- Sujets d'entraînement corrigés

**MARC FRANGI**

**ellipses**

## Chapitre I

# Bibliographie

La bibliographie proposée ci-dessous est volontairement brève. L'année de préparation des concours nécessite de pouvoir apprendre rapidement, d'une part, la méthodologie des épreuves écrites et orales, d'autre part d'acquérir des connaissances de fond et de savoir les utiliser. Cet apprentissage est dense et ne laisse pas le temps de la découverte et de la lecture de nombreux ouvrages. C'est pourquoi, la bibliographie porte essentiellement sur des ouvrages de synthèse, contenant les informations essentielles sur les questions abordées. Son but est de vous donner des outils vous permettant, en complément du présent livre, de trouver rapidement les connaissances essentielles nécessaires au traitement des sujets proposés dans le cadre de l'épreuve de culture générale des concours administratifs. Par ailleurs, cette bibliographie privilégie les ouvrages qui vous permettront d'identifier et définir les concepts clés indispensables.

Une bibliographie thématique figure en outre en tête de chaque chapitre portant sur les thèmes relatifs à la société française.

## I | Dictionnaires et lexiques

---

Comme on le verra dans les propositions de corrigés de cet ouvrage, il faut systématiquement définir les termes des sujets proposés. Il s'agit de ne pas verser dans l'à-peu-près, mais d'être en mesure de définir synthétiquement les concepts que l'on développera dans la dissertation et dont vous trouverez certaines dans les chapitres de ce livre.

### Définitions

Il est indispensable de noter dans un répertoire la définition synthétique des principales notions susceptibles d'être utilisés dans les sujets de concours et de les relire régulièrement afin de les mémoriser et de pouvoir les utiliser facilement.

Il faut donc vous référer à un dictionnaire classique de la langue française, éventuellement en ligne :

- *Dictionnaire Larousse* ;
- *Dictionnaire Le Robert*.

Il est par ailleurs très utile de vous référer aux lexiques destinés aux étudiants des premières années de faculté afin de trouver des définitions précises de termes techniques :

- D. Clerc et J-P. Piriou : «*Lexique de sciences économiques et sociales*», La Découverte, 2011 ;
- E. Cobast : «*Les 100 mots de la culture générale*», PUF, QSJ, 2008 ;
- Th. Debard et S. Guinchard : «*Lexique de termes juridiques*», Dalloz, 2021 ;
- Ch. Dollo et autres : «*Lexique de sociologie*», Dalloz, 2020 ;
- O. Dekens : «*Lexique de philosophie*», Ellipses, 2001 ;
- A. Graf et Ch. Le Bihan : «*Lexique de philosophie*», Seuil Mémo, 1996 ;
- O. Nay : «*Lexique de science politique*», Dalloz, 2017 ;
- P-J Quillien : «*Lexique de droit public*», Ellipses, 2018 ;
- A. Silem, «*Lexique d'économie*», Dalloz, 2018 ;
- J-P. Zanco : «*Lexique d'économie et de droit*», Ellipses, 2018.

## II | Histoire, histoire des idées politiques et philosophie

---

Comme vous le constaterez au cours de votre préparation, pratiquement tout sujet portant sur la connaissance de la société française contemporaine impose de s'interroger sur son histoire, ce qui permet de mieux en apprécier les évolutions et donc de traiter le sujet à la lumière de notre temps. Il est ainsi indispensable de disposer de références historiques portant essentiellement sur l'histoire du xx<sup>e</sup> siècle. À noter toutefois que certaines questions peuvent nécessiter de s'intéresser à des périodes un peu plus anciennes (début de la révolution industrielle ; développement des sciences et techniques ; débat sur le travail des enfants ; apparition de l'État providence à partir du Second empire ; institution des grandes libertés publiques sous la III<sup>e</sup> République, notamment en matière scolaire en 1881-1882, syndicale en 1884, associative en 1901 ou de laïcité dès avant 1905 ; le suffrage universel...).

- S. Bernstein et P. Milza : *Histoire du xx<sup>e</sup> siècle*, Hatier, 3 t (1900-1945 ; 1945-1973 ; depuis 1973), 2017 (ouvrage à consulter pour approfondir une question plutôt que pour s'initier) ;
- Ch. Charle, *Histoire sociale du XIX<sup>e</sup> siècle*, Essais Poche, 2015 ;
- R. Remond et J-F. Sirinelli : *Le siècle dernier*, Fayard, 2003.

Il est très utile, dans la perspective de préparation des concours administratifs d'avoir quelques notions sur l'histoire des idées politiques et des principaux courants philosophiques (il convient de connaître à la fois les principales œuvres et l'apport des grands auteurs) :

- J.-J. Chevalier et Y. Guchet, *Les grandes œuvres politiques de Machiavel à nos jours*, Armand Colin, 4<sup>e</sup> édition 2005 ;
- Th. Gontier : *Les grandes œuvres de la philosophie moderne*, Seuil, Memo, 1996 ;
- K. Henocq et B. Galeran, *Histoire des idées politiques, les principaux courants de la pensée politique occidentale de l'antiquité grecque au xx<sup>e</sup> siècle*, Gualino, 2020 ;
- R. Piastra : *L'essentiel des grandes œuvres politiques de Platon à nos jours*, Gualino, 2013.

Certains numéros spéciaux et dossiers de la revue *Sciences humaines* permettent une approche synthétique de grandes questions :

- *1900-2000, un siècle de sciences humaines*, n<sup>o</sup> hors-série, 2000 ;
- *L'œuvre de Pierre Bourdieu*, n<sup>o</sup> spécial 2002 ;
- *La bibliothèque idéale des sciences humaines*, septembre-décembre 2003 ;
- *Cinq siècles de pensée française*, hors-série, novembre 2007 ;
- *Paroles d'historiens*, décembre 2008-janvier 2009 ;
- *Les grands penseurs de l'éducation*, Grand dossier, 2016 ;
- *Les 100 penseurs des sciences humaines*, avril-mai 2018 ;
- *Les 100 penseurs de l'économie*, avril-mai 2019 ;
- *Philosophie, les auteurs, les thèmes, les textes*, septembre-octobre 2020 ;
- *La grande histoire de l'humanisme*, décembre 2020-janvier 2021.

### III | Dossiers de presse

---

Il est nécessaire de compléter sa documentation avec des éléments d'actualité. Pour cela il convient de consacrer environ une heure par quinzaine à la recherche d'informations nationales et internationales récentes par la consultation de la presse quotidienne nationale (exemple : *Le Figaro*, *Le Monde*, *Libération*..., un seul titre suffit car il ne faut pas se disperser) et hebdomadaire (*le Point*, *L'Express*, *Le Nouvel Observateur*, *Valeurs actuelles*...). Au-delà des analyses politiques faites par les journalistes et éditorialistes, il convient avant tout de noter les faits (telle loi a été adoptée avec tel effet ; tels chiffres

ont été publiés et soulignent telle tendance...). Ces titres publient également des numéros spéciaux qui peuvent porter sur des questions intéressant la culture générale (la justice, l'école, le travail, la santé, l'immigration...).

Par ailleurs, à la fin de l'année, diverses publications proposent un bilan de l'année écoulée contenant divers chiffres (population, chômage, endettement, PIB...) dont on doit essayer de retenir les principaux en vue des épreuves.

Certaines revues disponibles en kiosque proposent régulièrement des dossiers portant sur des questions relatives à la connaissance de la société contemporaine, dans leurs numéros réguliers ou à l'occasion de numéros spéciaux :

- *Sciences humaines* (par exemple : «la santé»; «Ou va la France, enjeux de notre temps»; «Démocratie, histoire et concepts, défis et menaces, avancées et reculs dans le monde»; «les métamorphoses de la société française», «Ou va la famille?»; «Le féminisme»...);
- *L'Histoire* (par exemple : L'âge industriel, 5000 ans de calamités, Comment une pandémie a changé le monde, Le travail, La famille dans tous ses états, La Justice, l'École...);
- *Alternatives économiques*;
- *L'Expansion*;
- *Challenges*...

Ces titres publient également des numéros spéciaux qui peuvent porter sur des questions intéressant la culture générale (la justice, l'école, le travail, la santé, l'immigration...).

Pour les aspects internationaux, qui sont indispensables lorsque l'épreuve porte sur la connaissance du monde contemporain, il faut consulter *Le Monde diplomatique*, *Manière de voir* (bimestriel), *Courrier international* et *Regards sur l'actualité*.

Il est utile de consulter la presse professionnelle concernant le secteur qui vous intéresse (exemple *Lettre du cadre territorial*, *Courrier des maires*...) ainsi que les informations que l'on trouve sur les sites officiels de ministères (administration centrale ou services déconcentrés), des collectivités territoriales (surtout régions et métropoles ou intercommunalités) et qui permettent de voir comment telle administration analyse et présente tel dossier ou telle problématique. Par ailleurs, ces sites donnent souvent beaucoup d'exemples concrets d'actions menées ou donnent la parole à des acteurs publics dont l'expérience peut permettre d'illustrer utilement une dissertation par un

exemple bien choisi. Il est également intéressant, pour avoir une vision différente mais complémentaire de consulter aussi les sites des organisations syndicales ou des associations d'usagers ou de défense de tel secteur.

**Attention** : la sélection d'informations pertinentes ne consiste pas à lire de manière nonchalante des journaux que l'on feuillette en sirotant une boisson... c'est un exercice à part entière, qui peut rapidement être chronophage et auquel il faut consacrer le temps juste nécessaire avec méthode et efficacité. Il faut surtout ne pas se laisser distraire et ne pas perdre de temps avec les caricatures, bandes dessinées, jeux, résultats sportifs, critiques de films ou de spectacles... qui ne concernent pas la préparation des concours! Quel que soit le support envisagé (journal, magazine, site internet...) il convient de regarder le sommaire, s'il en existe un, afin de sélectionner les thèmes proposés. En tout état de cause, il convient de faire un balayage rapide des différents titres, en ne s'arrêtant que si un mot ou un nom paraît évoquer un thème intéressant. En ce cas, la lecture du chapeau en gras et des intertitres doit permettre de déterminer s'il est utile de poursuivre une lecture plus approfondie. Si tel est le cas, il est préférable de noter en style télégraphique les apports du texte et de reporter ensuite ces informations sur les dossiers ou fiches thématiques que vous avez rédigées sur les principaux thèmes relatifs à la connaissance de la société française contemporaine. Il est, en tout cas, préférable de limiter le recours aux photocopies ou copié-collé car l'on court le risque de se retrouver en fin de préparation avec une documentation à la fois volumineuse et non étudiée, peu utilisable lors des révisions rapides.

## Chapitre II

# Méthodologie de la dissertation de culture générale

### I | Notion de culture générale

---

L'épreuve de culture générale est un exercice de communication dans lequel il faut présenter le sujet proposé dans un temps limité et de manière synthétique, nuancée et argumentée, en sachant utiliser une langue correcte et nécessite de faire preuve d'un esprit à la fois analytique et synthétique afin d'appréhender la globalité d'une question.

L'institution d'une épreuve dite de « culture générale » au lendemain de la seconde guerre mondiale pour le recrutement par concours des cadres administratifs est une originalité du système français. Elle est contemporaine du développement de l'État providence interventionniste en France. Le but est de concilier la nécessité de former des techniciens de l'action publique, c'est-à-dire des fonctionnaires qui soient rapidement opérationnels dans l'exercice de leurs fonctions avec celle de disposer de cadres capables de réfléchir sur la société dans laquelle ils agissent et de prendre des décisions adaptées ne se fondant pas uniquement sur la maîtrise technique. Bref, la culture générale constitue un antidote contre le risque de la technocratie, c'est-à-dire du recrutement de fonctionnaires ne concevant l'exercice du pouvoir administratif que sur la base de critères techniques et méconnaissant l'état et les attentes de la société française<sup>1</sup>. Ceci est encore souligné par le fait que, dans certains concours, l'épreuve est appelée « connaissance de la société française contemporaine » ou « connaissance du monde contemporain ».

D'une part, l'épreuve de culture générale permet de vérifier que chaque candidat dispose de connaissances générales et transversales dans divers domaines (histoire, actualité, droit et institutions, grands courants de la pensée politique, économie, sociologie...) et les appliquer aux grandes questions faisant débat dans la société contemporaine auxquelles un fonctionnaire est susceptible d'être confronté au cours de sa carrière (État, organisation

---

1. M. Frangi : Réflexions sur la place e la culture générale dans les concours», *AJFP (Actualité Juridique Fonction Publique*, N° 6/2009, pp 288-294.

administrative, famille, école et éducation, religion et laïcité, sport, santé publique, mémoire et identité, Europe, mondialisation, immigration, environnement...). Tout l'esprit de l'épreuve de culture générale se retrouve dans la célèbre formule de Montaigne recommandant que l'éducation aboutisse à donner à l'élève «une tête bien faite» plutôt «qu'une tête bien pleine<sup>1</sup>». Charles De Gaulle (*Le fil de l'épée*, Plon, 1932, réédition en livre de poche) a souligné l'importance pour un «chef», c'est-à-dire un cadre (militaire ou civil), d'avoir à la fois une solide culture professionnelle et une véritable culture générale, non seulement au cours de sa préparation mais encore tout au long de sa carrière, afin d'être en mesure d'anticiper les enjeux des décisions qu'il doit prendre dans un contexte donné<sup>2</sup>. Il a illustré cela par la belle formule, selon laquelle «on retrouve Aristote derrière chaque victoire d'Alexandre».

D'autre part, l'épreuve de culture générale permet de vérifier que le candidat est en mesure «d'ordonner, autour d'un plan, une discussion argumentée et illustrée, sur une question, un thème, une citation ou un sujet précis<sup>3</sup>». En effet, les épreuves des concours A+, A et B ont pour objet de recruter des cadres dont une partie du travail au cours de leur carrière consiste à communiquer par écrit avec leurs supérieurs, collègues et collaborateurs, ainsi qu'avec les élus, les usagers, les cocontractants... Un cadre efficace doit être capable de s'exprimer dans une langue à la fois élégante, précise et simple et doit pouvoir être compris aussi bien d'un expert de telle question que d'un usager dépourvu de connaissances techniques.

## II | Nature de l'épreuve

Il est indispensable, pour chaque concours préparé, de consulter préalablement sur le site du ministère concerné, divers documents qui permettent de mieux percevoir en quoi consiste l'épreuve et à adapter ainsi sa préparation :

- arrêté instituant le concours et lettre de cadrage (qui précisent les caractéristiques de l'épreuve : format, durée, programme...);
- rapport du jury précédent (qui souligne les attentes et conceptions du jury et les points positifs et négatifs identifiés dans la dernière promotion);
- meilleures copies de candidats (elles ne sont pas systématiquement disponibles).

1. M de Montaigne, *Les Essais*, I-25 et 26.

2. M. Frangi, *Op. cit.*

3. Définition provenant du site du Ministère de la fonction publique : <http://www.concours-fonction-publique.eu/12.html>.



Par ailleurs, il apparaît qu'au-delà des caractéristiques générales communes qui seront exposées ci-dessous, il peut arriver que l'épreuve de culture générale relative à tel concours soit assortie de certaines particularités. Ainsi, s'il n'existe plus formellement d'épreuve de culture générale pour le concours des Instituts Régionaux d'Administration, l'épreuve de «cas pratique», qui repose sur le traitement d'une commande avec proposition de solution sur la base d'un dossier fourni aux candidats, nécessite une connaissance des thèmes en débat dans la société française contemporaine (chaque année, un arrêté fixe une liste de thèmes susceptibles d'être abordés lors de cette épreuve). Dans le concours d'inspecteur du travail, l'épreuve de culture générale consiste en une composition portant sur un sujet contemporain d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...) permettant d'évaluer les qualités rédactionnelles, l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel. Un dossier de 10 pages au maximum peut être mis à la disposition des candidats<sup>1</sup>. Toutefois, même en ce dernier cas, l'épreuve reste bien une dissertation (composition) et non une note de synthèse ou un résumé de textes. Par ailleurs, les points de suspension dans l'énumération des grands domaines de l'intervention publique montrent que la liste n'est pas exhaustive.

De manière générale, il est vivement conseillé, d'adapter sa préparation au concours préparé : n'hésitez pas à consulter les sites institutionnels des services centralisés et déconcentrés des ministères ou des autorités décentralisées (voir sur ce point la bibliographie) pour illustrer d'exemples pertinents propres à telle administration, votre étude des grands thèmes de la culture générale et les replacer judicieusement dans votre dissertation.

Les indications générales proposées ci-dessous sont faites sous réserve des éventuelles particularités venant d'être évoquées.

En principe, il n'existe pas de programme de culture générale, comme il peut en exister dans d'autres matières comme le droit, les finances publiques ou l'économie. Tout au plus, les textes se réfèrent aux notions, assez peu précises, de «grands problèmes contemporains», de «grands domaines de l'intervention publique» ou de «connaissance de la société française contemporaine» et donnent comme exemple des listes thématiques non-exhaustives. Concrètement, la préparation de cette épreuve s'organise autour de l'étude de

---

1. Site du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion, rubrique «Métiers et concours», *Les épreuves du concours externe, interne et 3<sup>e</sup> concours – Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion* (travail-emploi.gouv.fr).